



ST OUEN, le 20 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

HABITAT MOBILE : LES LAISSES POUR COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

L'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) dénonce l'hypocrisie et l'indifférence coupables des collectivités d'Ile de France concernant les conditions d'accès au réseau d'électricité des ménages vivant en habitat mobile sur leur territoire.

Dans une enquête menée en Ile de France entre le 15 octobre et la mi-novembre 2013, l'association a mis en évidence que les personnes qui vivent de façon permanente en habitat mobile, notamment les gens du voyage, rencontrent systématiquement les pires difficultés à obtenir un raccordement électrique sur un terrain leur appartenant pour satisfaire à la décence et la dignité de leur vie familiale.

Lorsqu'ils séjournent sur une aire d'accueil, dans un camping où ils louent leur emplacement, les résidents ne bénéficient jamais, sauf exception, d'une protection leur assurant une fourniture minimale d'énergie en cas de difficultés de paiement pendant la trêve hivernale et subissent à la fois la coupure de leur raccordement par le gestionnaire mais sont aussi, au nom du règlement intérieur, expulsés.

Lorsqu'ils sont installés sur des terrains privés leur appartenant, les collectivités opposent leur veto au droit à l'électricité et à l'eau reconnu par la législation au nom du code de l'urbanisme, dont il n'est nullement prouvé qu'il soit partout respecté par elles (cf. enquête nationale 2012 sur la prise en compte de l'habitat mobile dans les documents d'urbanisme - www.angvc.fr/pages/rapports.html). Pire, certaines font procéder à la coupure des raccordements existants, même dans la rigueur de l'hiver, en toute négligence des situations familiales (enfants, malades, personnes âgées).

Quant à l'accès aux tarifs sociaux de l'énergie, malgré la revendication formulée par l'ANGVC, il n'en n'est toujours pas question dans le dispositif réglementaire récemment étendu, par le décret du 15 novembre dernier, bien que nombre de ces ménages répondent aux conditions de ressources exigées.

L'ANGVC estime par ailleurs, au regard des demandes d'intervention qu'elle reçoit à sa permanence juridique, que le triste constat dressé en Ile de France pourrait être relevé de façon comparable dans les autres régions de la métropole.

L'enquête a reçu un soutien financier du Conseil Régional Ile de France et de la Fondation Abbé Pierre.

Contact : Marc BEZIAT, le Délégué Général
Tél. 01 82 02 60 13
Port. 06 15 73 65 40

Téléphone : 01 82 02 60 13
Télécopie : 09 74 44 55 06
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr

9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen